

# VILLE DE DECAZEVILLE – AVEYRON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE MUNICIPAL n° 513/2017 – REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT – INSTALLATION D'UNE PATINOIRE**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

CONSIDERANT qu'en raison de l'installation temporaire d'une patinoire synthétique place Wilson au niveau du n°20, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique,

## ARRETE

**ARTICLE 1°** - Du mercredi 20 décembre 2017 au 9 janvier 2018, la circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules sur la partie Est du Monument aux Morts au niveau du n°20, place Wilson.

**ARTICLE 2°**- Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation. Les infractions seront constatées par procès-verbaux, conformément à la loi.

**ARTICLE 3°**- La signalisation réglementaire temporaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 4°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 28 novembre 2017

Le Maire,  
François MARTY

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

